

Communiqué de presse

| | |
|----------------|---|
| Sujet | Égalité entre les partenaires enregistrés et les personnes mariées |
| Renseignements | Martin Bäumle, Président du parti, Tél. +41 79 358 14 85 |
| Expéditeur | Parti vert'libéral suisse, Boîte postale 367, 3000 Berne 7 Tél. +41 31 322 60 57, E-mail suisse@vertliberaux.ch , www.vertliberaux.ch |
| Date | 23 mars 2013 |

Pour une égalité entre les partenaires enregistrés et les personnes mariées dans le processus de naturalisation

Les groupes parlementaires des Vert'libéraux (Martin Bäumle), du PS (Silvia Schenker), des Verts (Balthasar Glättli) et du PBD (Martin Landolt) ainsi que la conseillère nationale PLR Doris Fiala ont profité du dernier jour de la session parlementaire pour déposer une initiative parlementaire exigeant l'égalité de traitement entre les partenaires enregistrés et les couples mariés lors du processus de naturalisation.

Lors de la consultation sur la révision de la Loi sur la nationalité (LN), le Conseil fédéral a déclaré que la base constitutionnelle faisait défaut pour introduire une égalité de traitement entre les partenaires enregistrés et les personnes mariées en matière de naturalisation facilitée. Etant donné que la revendication d'une égalité de traitement bénéficie d'un large soutien au sein du Parlement, les initiatives parlementaires déposées exigent l'élargissement des compétences de la Confédération pour la naturalisation de partenaires enregistrés ; l'urgence de cette mesure est justifiée par l'interdiction de discriminer inscrite à l'article 8 de la Constitution fédérale. La modification de la base constitutionnelle permettrait parallèlement à la Confédération d'introduire l'égalité de traitement au niveau législatif dans la Loi sur la nationalité, conformément à l'interdiction de discriminer.